



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 juillet 2014

L'Autorité des marchés financiers met à jour la liste des sites internet non autorisés proposant du trading d'options binaires

L'AMF publie une nouvelle liste mise à jour des sites internet proposant du trading d'options binaires pour lesquels aucun prestataire de services d'investissement autorisé n'a pu être clairement identifié. Les informations contenues dans ce communiqué ne sont plus à jour.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met une nouvelle fois en garde les épargnants sur des campagnes publicitaires agressives, sur internet, portant sur le trading d'options binaires et annonçant des rendements très importants dans des délais très courts.

Options binaires

Il s'agit d'instruments financiers sous forme d'options, pouvant générer des profits ou des pertes, selon la réalisation ou la non réalisation d'une condition à l'expiration de l'option. L'investisseur doit se positionner sur la direction que le prix d'un actif sous-jacent (par exemple une action, une matière première, un indice...) prendra avant son expiration : s'il pense que le prix d'un actif sera à la hausse, il achète une option call ; s'il suppose que le prix d'un actif sera en baisse, il achète une option put.

Voici la nouvelle liste qui annule et remplace celle publiée le 18 juin 2014.

Attention, ces sites peuvent évoluer très rapidement et cette liste n'a pas vocation à être exhaustive.



- www.01broker.com	- www.gftrades.com
- www.4xp.com	- www.globaltrader365.com
- www.24xp.com/FR	- www.golden-bank.com
- www.50option.com	- www.good-option.com
- www.abcbinaire.com	- www.gtoptions.com
- www.agfmarkets.com	- www.ikkotrader.com (*)
- www.ajbrowdercapital.com	- www.ioptioneu.com
- www.bancxp.com	- www.leaderoption.com
- www.bankofmarket.com	- www.miller-options.com
- www.banqofbroker.com	- www.obmarkets.com
- www.banqueoption.com	- www.opteck.com
- www.betonspot.com	- www.optimarkets.com
- www.bfmmarkets.com	- www.optionet.com
- www.bfxoption.com	- www.option-bank.com
- www.binareo.com	- www.optionrama.com
- www.binarymarkets.com	- www.optionSMARTER.com
- www.binarywallstreet.com	- www.option-world.com
- www.binoa.com	- www.phenixoption.com
- www.bigoption.com	- www.planetoption.com
- www.binarylowcost.com	- www.prestigebanq.com
- www.bnry.com	- www.royaldebank.com
- www.bo-bank.com	- www.startoptions.com
- www.bocapital.com	- www.timebinary.com
- www.bossoptions.com	- www.tmarkets.com
- www.boursofx.com	- www.tradecall-invest.com
- www.boursomarket.com	- www.tradequicker.com
- www.cedarfinance.com	- www.tradereasy.com
- www.cititrader.com	- www.trader-invest.com
- www.daily-option.com	- www.tradersleader.com
- www.digitoption.com	- www.traderush.com
- www.easyxp.com	- www.traderxp.com
- www.ebinaires.com	- www.triumphoption.com
- www.empireoption.com	- www.ubinary.com
- www.excellencebroker.com	- www.vipbinary.com
- www.excitingmarkets.com	- www.worldtradeoption.com
- www.fboption.com	- www.xpertmarket.com
- www.fmtrader.com	- www.xpmarkets.com
- www.futurmarket.com	- www.zeoption.com
- www.gfmtrader.com	

(*) Ce site a également fait l'objet d'une décision du Jury de Déontologie Publicitaire de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (<http://www.arpp-pub.org/decisions-jdp.html>).

De manière générale, avant de vous engager, vous devez toujours vérifier que l'intermédiaire financier qui propose ou conseille ces investissements figure bien sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (<https://www.regafi.fr>). L'intermédiaire non habilité s'expose à des sanctions pénales. Si l'intermédiaire concerné ne figure pas sur ce registre, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations.

Vous avez des questions ?

Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.




Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF – Caroline Leau - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

▾ Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

07 novembre 2025

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

EPARGNE DE LONG TERME

05 novembre 2025

L'Autorité des marchés financiers mène une nouvelle campagne d'éducation financière dédiée aux jeunes investisseurs



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

27 octobre 2025

L'AMF met en garde le public à l'encontre de communications frauduleuses proposant des services d'investissement en usurpant l'identité de la société Financière du Nogentais



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02